Mes parents signent une entente à la Cour...

Comment cela se passe au Tribunal ?

Le petit pont

Ce document a pu être produit grâce à la collaboration financière du Ministère de la Justice du Canada

* Tous droits réservés. Novembre 2013

La salle d’audience

Les professionnels qui y travaillent

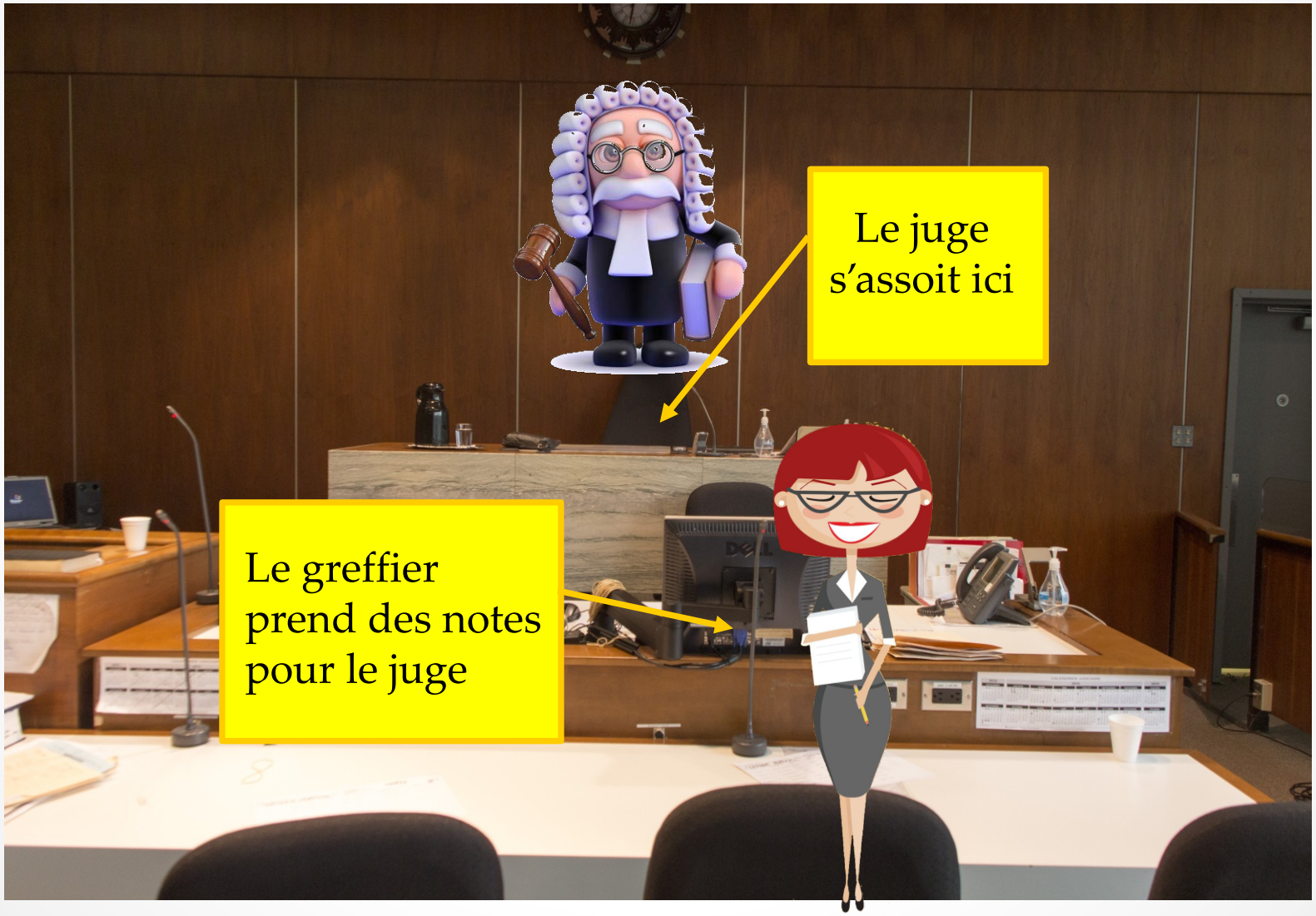

Les professionnels qui y travaillent

Que font mes parents?

Les témoins

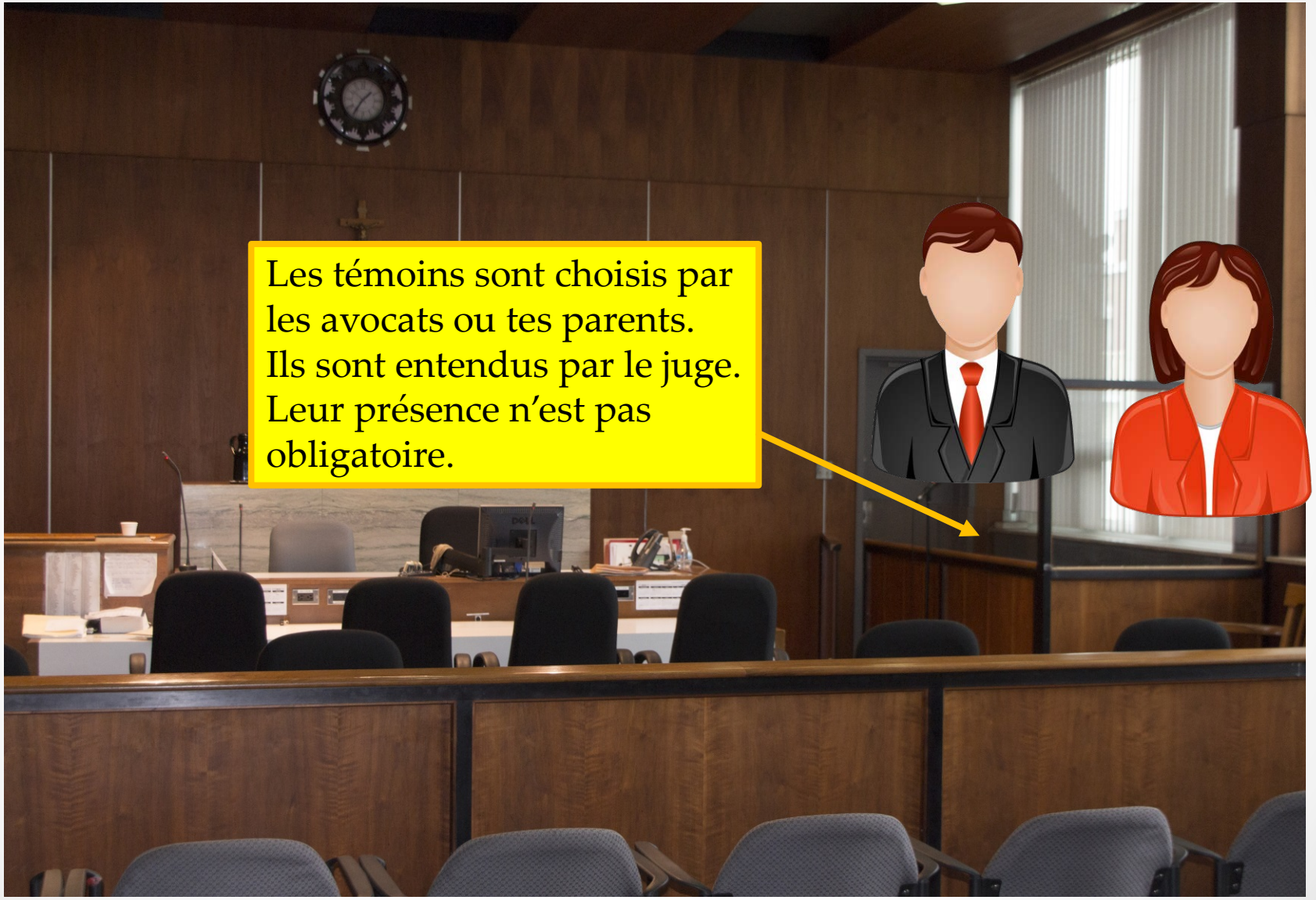
Les témoins sont choisis par les avocats ou tes parents.
Ils sont entendus par le juge.
Leur présence n'est pas obligatoire.

Le juge décide

- Il a écouté tes parents ou leurs avocats
- Il a écouté les témoins s'il y en avait
- Il a pris du temps pour réfléchir
- Il a pris une décision et le greffier l'a écrite dans un document
- Tes parents signent le document et doivent respecter ce qui est écrit

Nous remercions particulièrement le Palais de Justice de Saint-Hyacinthe qui nous a autorisés à photographier cette salle d'audience.

Le petit pont

Pour nous joindre :

St-Hyacinthe

Tél : (450) 773-2225

Fax : (450) 773-8742

Longueuil

Tél : (450) 448-3732

Fax : (450) 448-4242

services@petitpont.org

Sans Frais : 1 866-773-2225

www.petitpont.org